



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 103599

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le projet informatique lié à la réforme du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. D'après le document mis en ligne par l'administration le 15 mars 2017 (<http://www.modernisation.gouv.fr/ladministration-change-avec-le-numerique/par-son-systeme-dinformation/panorama-des-grands-projets-si-de-letat>), le chantier informatique lié à ce projet a débuté en janvier 2016 pour une durée prévisionnelle de 3,7 années. Elle lui demande donc de préciser comment, dans ces conditions, la réforme pourrait être mise en œuvre au 1er janvier 2018 et souhaite également savoir si le coût de ce chantier, estimé à près de 160 millions d'euros à l'heure actuelle, sera compensé par des économies ou des gains issus de cette réforme, ou s'il s'agit d'une dépense qui ne sera pas rentabilisée.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103599

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mars 2017](#), page 2519

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)